



COMPTE RENDU

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE MOISSEY

Séance du 03 Mars 2020

Présents : MM BOUCHARD Brigitte - DUBIEF Christophe - Serge JACQUET - MIELLE Gilles - MONIN Céline - OCLER Christine - RICHARD Pascale - ROBINET Yves VAUDOISOT Marie-Pierre

Autre invité présent : Nicolas THABARD Directeur du Foyer logement

Absent excusé : MATA Téo

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 11 – Présents = 10 – Votants = 10

Convocation : 25/02/2020 – Affichage : 10/03/2020

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2019 est approuvé sans observation de la part des membres présents.

Délibération n° 01-20 – DISSOLUTION DU BUDGET M49 ASSAINISSEMENT

Compte tenu que ce budget n'a plus lieu d'exister depuis la prise de compétence assainissement par la Communauté d'agglomération du Grand Dole au 01/01/2020, considérant que toutes les opérations comptables ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2019 et que le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public seront votés au cours de cette même séance, le conseil municipal, à l'unanimité, demande la clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2019.

Délibération n° 02-03-04-05-06-07-08 /20 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs dressés par le Maire et les comptes de gestion établis par la trésorière, ces documents étant en parfaite correspondance.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14 - COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		79 053.57	3 613.15		3 613.15	79 053.57
Réserves			50 000.00		50 000.00	
Op. de l'exercice	358 437.49	420 022.62	203 359.89	215 087.61	561 797.38	635 110.23
TOTAUX	358 437.49	499 076.19	256 973.04	215 087.61	615 410.53	714 163.80
Résultats clôture		140 638.70	41 885.43			98 753.27

Affectation des résultats

Apuration du déficit et affectation en recettes d'investissement au compte R 1068 pour un montant de	41 885.43 €
Affectation en recette d'investissement au compte R 1068 pour financer de nouvelles dépenses de	55 000.00 €
Le solde étant affecté à l'excédent de fonctionnement reporté Recette 002	43 753.27 €

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT M49

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	53 706.29			55 601.94	53 706.29	55 601.94
Op. de l'exercice	51 147.68	51 588.74	37 520.61	27 519.60	88 668.29	79 108.34
TOTAUX	104 853.97	51 588.74	37 520.61	83 121.54	142 374.58	134 710.28
Résultats clôture	- 53 265.23			+ 45 600.93	- 7664.30	

Pas de reprise de résultats compte tenu du transfert à la communauté d'agglomération du Grand Dole et de l'absence de budget 2020. En attente d'instruction de la trésorerie

COMPTE ANNEXE POUR FOYER LOGEMENT M 22

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	17 230.74			11 896.82	17 230.74	11 896.82
Op. de l'exercice	693 454.13	683 600.72	17 828.64	9 731.58	711 282.77	693 332.30
TOTAUX	710 684.87	683 600.72	17 828.64	21 628.40	728 513.51	705 229.12
Résultats clôture	- 27 084.15			+ 3 799.76	-23 284.39	

Affectation des résultats

Pas de déficit d'investissement et d'affectation en recettes au compte R 1068
déficit de fonctionnement reporté D 002 pour un montant de
excédent d'investissement reporté au R 001 pour un montant de

0.00 €
- 27 084.15 €
3 799.76 €.

Gilles MIELLE s'inquiète du fait que le déficit du foyer logement augmente alors qu'il était prévu qu'il ne coûte rien à la commune. Le Maire répond que c'est bien l'objectif et que les comptes 2020 ne devraient pas être déficitaires. Une réévaluation des remboursements d'emprunts OPH du foyer logement avec des échéances repoussées à 2029 permettront de réduire l'annuité d'environ 40 000 € et d'absorber le déficit.

Le directeur du Foyer logement précise qu'il y a toujours 4 logements inoccupés, essentiellement dû au caractère rural de l'établissement et au vieillissement de la population. Il signale également l'effacement de la dette d'une résidente en 2019 qui a fortement impacté le budget, sans oublier les nombreux arrêts de travail récurrents qui coûtent très cher à la collectivité.

Marie-Pierre VAUDOISOT demande si les publicités mises en place pour faire connaître le foyer logement sont suffisantes. Nicolas THABARD répond qu'il est en relation régulièrement avec les hôpitaux, l'UDAF, les assistantes sociales. Une nouvelle brochure est en cours d'élaboration. Le Maire indique qu'il n'a que des retours positifs sur l'accueil, le service, les repas et que le foyer logement est plutôt attractif.

Yves ROBINET délégué de la commune au Conseil de vie sociale du foyer logement rapporte que les résidents s'y plaisent bien et qu'il n'a eu aucune réclamation. Le plus gros souci étant le vieillissement des résidents.

Délibération n° 09-20 : CARTE D'ACHAT

Le maire indique au conseil municipal que dans le cadre des démarches d'immatriculation du véhicule récemment acheté à Mme NICOD, le site des démarches dématérialisées de l'ANTS ne prévoit pas le paiement par mandat administratif, mais uniquement par carte bancaire. Après consultation des services comptables de la collectivité, il s'avère qu'il convient de mettre en place pour ce type de règlement, une carte d'achat auprès d'une banque en listant les dépenses à régler par délibération. Unanimité du conseil municipal : Une carte d'achat pour Taxe d'immatriculation d'un montant de 219.76 € sera demandée.

Délibération n° 10-20 : LOCATIFS ENCADRÉS PAR CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Le maire indique au conseil municipal que les trois conventions signées avec l'état pour encadrer les loyers des logements locatifs (Marronniers, Tilleuls, Mairie) arrivent à expiration en juin 2020, 2021 et 2022. Un courrier de la direction départementale des territoires indique que deux possibilités s'offrent à la commune :

- ✓ Poursuivre la location des logements au-delà de ces dates lorsque les conditions de loyers et de ressources encadrées par la convention sont respectées
- ✓ Demander la dénonciation de la convention lorsque le loyer maximum autorisé ou le plafond de ressources est dépassé et qu'il est impossible de régulariser la situation.

Il demande l'avis du conseil municipal car une délibération est nécessaire dans les deux cas. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de poursuivre la location des logements, les conditions de loyers et de ressources étant respectées.

Au-delà du 30 juin 2022 pour la convention n° 39/1984/06/771019/1/033 du 05 Juin 1984

Au-delà du 30 juin 2021 pour la convention n° 39/1985/11/771019/1/062 du 18 novembre 1985

Au-delà du 30 juin 2020 pour la convention n° 39/1994/05/771019/1/055 du 09 mai 1984

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 11-20 : MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE LA CARRIERE

Le conseil municipal est informé de la consultation lancée par la société des carrières de MOISSEY pour recueillir l'avis des habitants, en vue d'une modification des horaires de fonctionnement de l'installation secondaire et tertiaire, à savoir : Un fonctionnement continu évitant la coupure 12 h 00 -14 h 00 et en contrepartie, arrêter toute production à partir de 18 heures au lieu de 20 heures.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette proposition. Le conseil municipal approuve la démarche et donne son accord sur les nouveaux horaires proposés.

COURSE D'ORIENTATION : Une course d'orientation est organisée à MOISSEY le 1^{er} avril 2020 dans le cadre de l'Union nationale du sport scolaire par le Collège La Croix des Sarrasins d'Auxonne. Départ du stade de foot à 10 heures, arrivée 16 heures au Château d'Auxonne.

COMMERCE AMBULANT : Le conseil municipal prend connaissance de la demande d'Amélie MARION pour l'installation d'un food truck (burgers, tacos, tartes, tartines ...) les dimanches soir de 17 à 22 heures, sur la place de la fontaine à partir d'avril/mai. Avis favorable

AVENANT ASSURANCE GROUPAMA : un avenant au contrat d'assurance a été établi pour tenir compte du transfert de la station d'épuration au Grand Dole au 01/01/2020 – Économie annuelle d'environ 400 €.

REMERCIEMENTS DU MAIRE

Le Maire remercie chaleureusement le conseil municipal et tous les bénévoles pour ces 6 belles années à œuvrer ensemble, il regrette le départ de tous ceux qui ne se représentent pas, car il y avait une bonne équipe et les résultats sont positifs, en témoigne la faible opposition à l'unique liste déposée pour les municipales, il y voit une belle reconnaissance du travail accompli.

Le Maire
Dominique TRONCIN